

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COBAN

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020

Le 16 juin 2020 à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Broustic à Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. Bruno LAFON.

Date de la convocation : 10 juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 38

Présents : 29

Votants : 30

Membres présents : M. LAFON, Mme LE YONDRE, M. DANEY, Mme LARRUE, M. PAIN, M. MARTINEZ, M. ROSAZZA, M. DE GONNEVILLE, Mme BRISSET, M. ROSSIGNOL, Mme GALLANT, M. CHAUVET, Mme BRUDY, Mme CHAIGNEAU, M. POHL, Mme CHAPPARD, M. BELLARD, Mme BANOS, M. BOURSIER, M. DEVOS, Mme GUIGNARD DE BRECHARD, M. MARLY, Mme GUILLERM, M. MARTIN, Mme BATS, M. RECAPET, M. BAGNERES, M. MANO, M. FRANCOIS

Pouvoirs :
Mme DESTOUESSE à M. LAFON
Mme DUBARRY à M. BAGNERES
Mme MARENZONI à M. PAIN

Membres absents :
M. CHAMBOLLE
M. DUBOURDIEU
Mme C. CASAU
Mme A. CAZAU
Mme CAZENTRE-FILLASTRE
M. OCHOA

Secrétaire de séance : M. BAGNERES

Madame Nathalie LE YONDRE, Vice-Présidente de la COBAN, expose que

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 juin 2020,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires en date du 16 juin 2020,

Le Conseil communautaire est invité à examiner le projet de Budget Primitif 2020, qui se décompose comme suit :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	45 990 000,00 €	45 990 000,00 €
Investissement	11 679 000,00 €	11 679 000,00 €
TOTAUX	57 669 000,00 €	57 669 000,00 €

Les prévisions budgétaires 2020 sont retracées en détail dans la maquette M14.

Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Budget Primitif du Budget Principal 2020, voté par nature, chapitres et opérations.

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADOpte le Budget Primitif du Budget Principal 2020, voté par nature, chapitres et opérations.**

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à Andernos-les-Bains, le **19 JUIN 2020**

Le Président de la COBAN,



Par déléation,
la Vice-Présidente
Nathalie Le Yondre

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.